

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2026-546

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-19,

VU le Code de la Route,
VU l'arrêté du 24 mars 2026 portant délégation de signature au profit de Monsieur David GUEZENNEC, Responsable du Centre Technique Municipal de la Ville de Bayeux,

VU la demande formulée par l'entreprise CIRCET sollicitant l'autorisation de régler temporairement la circulation **place Saint-Patrice et rue Royale** à l'occasion de travaux de Déploiement de la fibre optique,

CONSIDERANT que ces travaux auront lieu du **6 au 10 juillet 2026**,

CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement la circulation des véhicules,

ARRÊTE

Article 1^{er} – La circulation de tous les véhicules ou engins à deux roues s'effectuera par chaussée rétrécie du **6 au 10 juillet 2026** :

- Place Saint-Patrice, au droit des travaux.

Article 2 – La circulation de tous les véhicules ou engins à deux roues sera interdite le **8 juillet de 8h30 à 12h** :

- Rue Royale, au droit des travaux

Article 3 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise CIRCET.

Article 4 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le quinze juin deux mil vingt-six

Pour le Maire et par délégation
David GUEZENNEC

Responsable du Centre Technique Municipal

